

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01524
Numéro SIREN : 519 559 603
Nom ou dénomination : APPEAR COIFFURE

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2019 sous le numéro de dépôt 27852



20190278522017

DATE DEPOT : 23/04/2019

N° DE DEPOT : 27852

N° GESTION : 2010B01524

N° SIREN : 519559603

DENOMINATION : APPEAR COIFFURE

ADRESSE : 5 rue Blanche 75009 PARIS

MILLESIME : 2017

.

Greffes du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
24 AVR. 2019
Sous le N° 27852

APPEAR COIFFURE
Société à responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 €
05, rue Blanche
75009 Paris
SIRET : 519 559 603 00013
NACE : 9602A

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 13 avril à 18 heures 30, les associés de la société « **APPEAR COIFFURE** », société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €, divisé en 800 parts de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- Monsieur MAVAKALA Gérard, associé	400 parts sociales
- Madame VUAKI Mkibé, associée	200 parts sociales
- Madame Marie-Rolande LAFORTUNE, non associée	
TOTAL DES PARTS SOCIALES	600 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels 75 % des parts sociales émises par la société.

Etaient absents :

- Monsieur VUAKI Claude, associé	200 parts sociales
----------------------------------	--------------------

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-Rolande LAFORTUNE, en qualité de gérant non associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la gérance,
Affectation du résultat de l'exercice,
Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19, de la loi du 24 juillet 1966 (anciennement article 50) et décision à cet égard,
Questions diverses,
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,

le rapport de gestion établi par la gérance,
le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 de la loi du 24 juillet 1966,
le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.
Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives
et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant
le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les
conventions visées à l'article 223-19 (anciennement article 50), de la loi du 24 juillet 1966,
établis par la gérance.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président
met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve
l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le
31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces
comptes et résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne à la gérance quibus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre
2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les
comptes font apparaître une perte de : 1 679 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- en report à nouveau débiteur de : 1 679 €

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes
distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous :

ANNEES	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT	SANS ABATTEMENT
2016	NEANT		
2015	NEANT		
2014	NEANT		

Cette résolution est adoptée à la majorité



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 (anciennement article 50), de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIEME RESOLUTION

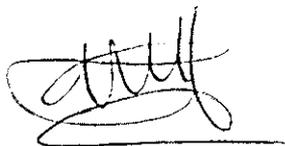
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérant et e les associés ou leurs mandataires.

Le Président



APPEAR COIFFURE
Société à responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 €
05, rue Blanche
75009 Paris
SIRET : 519 559 603 00013
NACE : 9602A

RAPPORT DE GESTION
De la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 13 avril 2019

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31-12-2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

L'exercice clos le 31-12-2017, porte sur 12 mois d'activité.

La principale activité a été celle définie dans les statuts. Rien de particulier n'est à signaler à ce sujet.

Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Suite une augmentation relative du chiffres d'affaires et à une bonne maîtrise des dépenses, la perte comptable est moins importante. Il faut mener des actions afin de redresser les choses et envisager d'autres solutions pour rétablir la situation.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes comptables préconisées par la réglementation et les lois en vigueur.

Le chiffre d'affaires H.T. au 31-12-2017 (12 mois d'activité), est de	87 865 €
Le montant des traitements et salaires s'élève à	39 670 €
Le montant des cotisations sociales s'élève à	6 535€
Le montant des charges d'exploitation de l'exercice est de	88 957 €
Le résultat d'exploitation pour la période est de (perte)	1 091€

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde des produits et frais financiers, il s'établit à 1 091 € (perte)

Après prise en compte :
- des charges exceptionnelles de 588 €

Le résultat comptable s'établit à 1 679 € (perte)

Après réintégration des impôts et taxes non déductibles de
de Charges non déductibles de 587 €
et de déduction de montant du CICE de 2 890 €

L'exercice clos le 31-12-2017 se traduit par une perte fiscale de 3 982 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte comptable de 1 679 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

- report à nouveau débiteur : 1 679 €

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous :

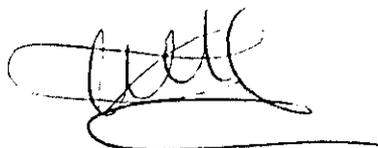
ANNEES	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT	SANS ABATTEMENT
2016	NEANT		
2015	NEANT		
2014	NEANT		

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19 (anciennement article 50) DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 23-19 (anciennement article 50) de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	et clos le	Régime simplifié d'imposition	%
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquièmes C), cocher la case			
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD			
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société :	Adresse du siège social :
SARL ABBEAR COIFFURE 11 RUE BLANCHE 75009 PARIS France	05 RUE BLANCHE 75009 PARIS
SIRET 51955960300013	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées SALON DE COIFFURE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	3 982			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%						
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentant de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société à responsabilité limitée SARL DFS CONSEIL 83 RUE DE LA VICTOIRE 75009 PARIS Tél : 0145264353	<i>Certifié conforme à :</i> <i>Intégral</i>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 21/09/2018 Lieu : PARIS Qualité : Nom du signataire : <i>[Signature]</i>

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, prélever le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation des deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si dépôt réuni, cochez la case

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, emoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				Indemnités forfaitaires	Remboursements
			à titre de traitements, emoluments et indemnités perçus	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
	1	2	3	4	5	6	7	8
MME WAPINEE MADALENA LONDA MKIBE 59 RUE HECTOR BERLIOZ 77380 COMBS LA VILLE	200	2017	20 640					

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVL imputée sur les PVL de l'exercice	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVL réalisée au cours de l'exercice	
	MVL restant à reporter	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

C Sage

Désignation de l'entreprise <u>SARL APPEAR COIFFURE</u>							Neant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise <u>05 RUE BLANCHE 75009 PARIS</u>								
SIREN <u>5 1 9 5 5 9 6 0 3</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>					
							Exercice N clos le	
							<u>13 11 12 12 17 17</u>	
ACTIF							Brut	
							1	
							Amortissements-Provisions	
							2	
							Net	
							3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	011		016			
	Immobilisations corporelles *		028	3 660	030	3 660		
	Immobilisations financières * (1)		040	1 927	042		1 927	
	Total I (5)		044	5 587	048	3 660	1 927	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060	2 590	062		2 590
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070		
		Autres* (3)		072	10 362	074		10 362
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	6 173	086		6 173	
	Charges constatées d'avance*		092		094			
Total II		096	19 125	098		19 125		
Total général (I + II)		110	24 711	112	3 660	21 051		
PASSIF							Exercice N	
							NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		8 000	
	Écarts de reévaluation				124			
	Réserve légale				126			
	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (131))				132			
	Report à nouveau				134		(47 974)	
	Résultat de l'exercice				136		(1 679)	
	Provisions réglementées				140			
	Total I				142		(41 653)	
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		36 549	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 7 950)				172		26 155	
Produits constatés d'avance				174				
Total III				176		62 704		
Total général (I + II + III)				180		21 051		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.								

Formulaire obligatoire (annexe 352 septes)
Avec ou sans annexes et les notes

Designation de l'entreprise **SARL APEEAR COIFFURE**

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
12 / 12 / 2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214		
				Services*	217	218	87 866	
				Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	87 866
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	98	
		Variation de stock (marchandises)*				236	(895)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	7 340			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	33 930			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 209	244	2 036			
Rémunérations du personnel*				250	39 670			
Charges sociales (cf renvoi 380)				252	6 535			
Dotations aux amortissements*				254				
Dotations aux provisions				256				
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	242	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	88 957	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(1 091)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	588		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	(1 679)	
B — RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	314	1 679	
Remembrements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-acts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	587	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de lesee d'option (Part des loyers dispense de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 teledécies)	127	ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	991	Foies de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	2 890	
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
Deduction exceptionnelle (Art 39 décies)				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	354	3 982
Débits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : * 49 797 dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	372	3 982

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Designation de l'entreprise : SARL APEAR COIFFURE		Néant <input type="checkbox"/>						
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISE						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	3 660	472	474	3 660		
	Immobilisations financières	480	1 927	482	484	486	1 927	
TOTAL		490	5 587	492	494	496	5 587	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	3 660	562	564	3 660		
	TOTAL		570	3 660	572	574	576	3 660
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Regularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

C Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Designation de l'entreprise : <u>SARL APEEAR COIFFURE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst générales, agencements amen. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		49 797	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984		49 797	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice		860		3 982	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129		
Total des déficits restant à reporter		870		53 779	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	<input type="checkbox"/>	
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	17 573	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	2 651	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL BERRAP COIFFURE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois : 12 / 12	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Période de référence		024	du
		160	au
Date de cessation		186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 13 11 2017

SIREN 519559603

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL APPEAR COIFFURE

ADRESSE (voie) 05 RUE BLANCHE

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MAVAKALA Prénom(s) GERARD

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 26021967 N° Département 99 Commune KINSHASA Pays

Adresse : N° 20 Voie GRAVEL BANK

Code Postal Commune BIRMINGHAM Pays GB

Titre (2) MME Nom patronymique MADALENA LONDA Prénom(s) MKIBE

Nom marital VUAKI % de détention 25 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 05111957 N° Département 99 Commune HUAMBO Pays AO

Adresse : N° 59 Voie RUE HECTOR BERLIOZ

Code Postal 77380 Commune COMBS LA VILLE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Designation de l'entreprise SARL APPEAR COIFFURE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre (2)	M	Nom patronymique	VUAKI	Prénom(s)	CLAUDE	
	Nom marital		% de détention	25	Nb de parts ou actions	200
Naissance :	Date	23081952	N° Département	99	Commune	SONA BATA
				Pays	FR	
Adresse :	N°	59	Voie	RUE HECTOR BERLIOZ		
	Code Postal	77380	Commune	COMBS LA VILLE	Pays	FR
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
				Pays		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
				Pays		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
				Pays		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
				Pays		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
				Pays		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
				Pays		
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune		Pays	

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 5 1 9 5 5 9 6 0 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL APEAR COIFFURE

ADRESSE (voie) 05 RUE BLANCHE

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-cités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD